

CAP nationale des ATE du 25/06/2008

NOTATIONS : (Information du ministère)

2005 et 2006 en cours, les agents ont reçu la circulaire expliquant les modalités de notation.

2007 : Abandon de la note chiffrée (sous réserve de l'acceptation du prochain CTPM). Seul restera "l'entretien annuel professionnel" équivalent à l'ancienne « évaluation » qui ne sera pas à refaire si les services l'ont déjà réalisée. **Bonification de 1 mois pour tout le monde** (sauf certains cas ayant une mauvaise appréciation).

Les années suivantes : En cas d'appréciations défavorables ou négatives => pas de bonification. 1 mois de bonification pour les autres (ou plus sur lettre de motivation du service pour des faits exceptionnels).

MUTATIONS :

L'administration effectue un rappel sur les conditions d'accès à certains Parc Nationaux

PN/PORT-CROS : Poste spécifique réservé au personnel ayant un acquis de plongeur, avec affectation de 4 ans minimum (personnel de - 40 ans, obligatoire pour la formation de plongeur professionnel, dispensée après affectation).

PN/REUNION : 1^{ère} ouverture de postes à mutation. Nouveau parc dont l'accès est actuellement réservé aux agents des PN ou ceux ayant déjà travaillé en PN)

POSTES NON VACANTS : PN MERCANTOUR à Tende, PN PORT-CROS à l'île de Port-Cros, et PN VANOISE à Pralognan la Vanoise.

PROBLEMES DE MUTATION OU DETACHEMENTS :

PN/REUNION - 3 postes vacants mais 1 réservé en priorité à un ATE qui avait été accepté à la C.A.P. de décembre 2006, puis refusé par l'administration ensuite car les postes étaient réservés en priorité aux agents autochtones. Cela exclut un agent des PN ayant 34 ans ½ d'ancienneté (Un poste dans le même parc, à la Plaine des Palmistes, aurait pu lui être proposé. Refus de l'administration, motif : ne correspond pas au profil, une autre personne est plus adaptée au poste. Elle refuse d'aller contre l'avis défavorable du directeur d'un Parc, même s'il n'est pas motivé. Le SNE-FSU demande un vote pour l'affectation du collègue plus ancien sur le poste des Trois Bassins (Pour = les Syndicats, Contre = l'Administration / le poste lui est refusé), un deuxième vote est demandé par le SNE-FSU sur la proposition de l'administration d'affecter au poste de la Plaine des Palmistes un jeune agent (Pour = l'Administration, Abstention = les Syndicats / Le poste est donné au jeune ATE). Moralité : On demande aux agents de la mobilité et de travailler plus longtemps mais l'administration s'y oppose sans motiver ses avis.

PN/VANOISE – Sur 3 postes, 1 reste vacant alors qu'un collègue affecté en DIREN le demande pour raison médicale et que le directeur du parc accepte de le recevoir (a émis un avis favorable). L'administration estime que la raison médicale n'est pas suffisamment fondée, et ajoute que le poste en DIREN lui a été spécialement aménagé vu son handicap et qu'il n'a pas 2 ans d'ancienneté dans ce poste. Le SNE-FSU demande un vote pour que ce poste lui soit attribué (5 Pour = SNE-FSU et SNAPE-UNSA, 2 Abstentions = CGT, 7 Contre = Administration donc le poste lui est refusé).

ONCFS/SD HERAULT – Poste reste vacant car le postulant n'a pas deux ans d'ancienneté sur son dernier poste.

Cette règle des 2 ans nous est rappelée systématiquement par l'administration qui reste inflexible sur ce sujet, même pour raison médicale, ou lors de rapprochement de conjoint. Seul des recours individuels devant le tribunal administratif pourront faire évoluer les choses.

Un jeune ATE qui reprend le travail après une période d'arrêt pour grave maladie s'est également vu refuser sa demande de mutation pour raison médicale et rapprochement de conjoint. Le président de la CAP a en effet estimé que c'était un rapprochement de conjoint spécifique et qu'il pouvait continuer à se faire soigner près de son affectation actuelle malgré le courrier de son centre de soin stipulant qu'il avait besoin d'un soutien familial pour continuer sa guérison. **Le SNE-FSU a défendu longuement cette demande, et l'ONCFS a déclaré que l'endroit du stage était décidé en interne et qu'il finirait le sien dans son département de résidence.**

L'administration réaffirme cette position des 2 ans impératifs pour les dates de mutation des jeunes ATE en nous précisant que les agents affectés depuis le 07/11/06 sur leurs 1^{er} postes (24 ATE) ne pourront pas rejoindre leurs nouveaux services avant le 01/11/08, contrairement aux anciens qui bénéficient d'une marge de plus ou moins 1 à 2 mois à partir du 01/09/08. **Après une longue argumentation des représentants du personnel, L'ONCFS s'est engagé à effectuer une gestion en interne des agents concernés par des rapprochements familiaux ou médicaux, et ayant reçu un avis favorable à leur demande de mutation, afin qu'ils rejoignent leurs postes au plus tôt (possibilité d'ordre de mission).**

ONCFS/SD HAUTE-GARONNE et ONCFS/SD ALPES HAUTE-PROVENCE : Les demandes en détachement de deux Gendarmes au sein de ces services ont été acceptées sous réserve de la compatibilité de leur statut (militaires) avec une demande en détachement et la vérification de leurs indices de traitement qui doivent pouvoir intégrer nos grilles indiciaires.

ONCFS/SD PAS-DE-CALAIS : Un fonctionnaire territorial des Bouches du Rhône a failli se retrouver en détachement à l'ONCFS dans le Pas-de-Calais alors que plusieurs postes demandés et non pourvus étaient disponibles autour de chez lui. En effet, seul 1 DR (Nord-Ouest) sur 3 a émis un avis favorable à son détachement (un n'a pas répondu, l'autre a émis un avis neutre). **Devant l'entêtement de l'ONCFS, soutenu par le SNAPE-UNSA, le SNE-FSU a ardemment défendu cet agent,** avec la CGT, et la C.A.P. a accepté qu'il soit détaché sur son premier choix à l'ONEMA/SD AUDE à Carcassonne, même si le SD Pas de Calais manque cruellement d'effectifs comme le souligne l'ONCFS (5 postes libres).

ONCFS/SD CORSE : Un collègue de la DDAF détaché auprès de l'ONEMA a été intégré dans notre corps d'ATE et a reçu un avis favorable à sa demande de mutation à Ajaccio.

Une fois de plus nous ne pouvons que constater l'entêtement de l'administration sur des principes et ce même au détriment des agents qui sont dans des situations sociales précaires (maladie, éloignement familial) le SNE-FSU sur chacun de ces dossiers s'est battu ardemment.

RAPPEL : Il est conseillé aux agents présentant une demande particulière de se rapprocher d'un membre SNE-FSU siégeant à de la C.A.P. pour défendre au mieux leur dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

* **PROMOTIONS 2007** : La liste des ATP.1 vient d'être diffusée aux établissements. Pour les ATP.2, il manquait deux agents (ONEMA) qui sont rajoutés en séance à la liste (l'administration ayant noté deux fois le nom de deux agents promus, en 2006 et 2007), qui sera diffusée prochainement. L'administration nous confirme que les avancements 2007 seront enfin terminés vers la mi-août 2008.

* **PROMOTIONS ATP.2 et ATP.1 pour 2008 / 2009** : Actuellement l'administration n'a pas le taux de promus / promouvables. Il faut vérifier si le pyramidage du corps est terminé, il faut étudier le nombre de promouvables, puis proposer ce taux aux Ministères du Budget et de la Fonction Publique, et enfin le publier.

Pour 2008 : L'examen des promotions devrait être soumis à la CAP de décembre.

Pour 2009 : Il faudra renégocier un taux promus / promouvables avec les Ministères. Si la Fonction Publique refuse, il faudra appliquer le taux 2008. Les promotions devraient être possibles au cours du premier semestre 2009 (lors de la C.A.P. ou en C.A.P. spécifique).

* **PACTE** : Un recrutement de 24 PACTE est prévu à l'ONCFS. La DRH nous informe que l'ONCFS est prêt à accueillir des personnes sans permis de conduire (ils seront formés ensuite sur financement de l'établissement).

* **CONCOURS « ATE »** : Pas de concours prévu actuellement ! L'administration précise qu'il faudra définir le besoin réel des établissements par rapport aux postes budgétisés avant de demander le lancement d'un nouveau concours. L'ONCFS ne semble pas avoir besoin d'ATE ?

* **ORGANISATION MEEDDAT** : La nouvelle organisation du MEEDDAT va bientôt être signée et les textes devraient être publiés début juillet. Le SNE-FSU vous en tiendra informé.

Vos représentants SNE-FSU à la C.A.P. Nationale

Venez visiter le site du SNE-FSU :
www.sne-fsu.org